

CÔTE D'IVOIRE

2015

Pascal YEMBILINE / P.Yembiline@afdb.org
Économiste en chef, Département Afrique de l'Ouest (ORWA), BAD

Bakary TRAORÉ / bakary.traore@oecd.org
Analyste, Europe, Moyen-Orient et Afrique, Centre de développement de l'OCDE

Célestin TSASSA / celestin.tsassa@undp.org
Conseiller économique, PNUD Côte d'Ivoire





CÔTE D'IVOIRE

- **Amorcé en 2012, le nouvel élan économique de la Côte d'Ivoire s'est confirmé en 2014 avec un taux de croissance estimé à 8.3 % et la croissance devrait rester robuste en 2015 et 2016.**
- **L'un des principaux défis pour rendre cette croissance inclusive porte sur le renforcement du rôle des collectivités locales, afin d'initier des projets structurants et d'accélérer l'accès des usagers à des services modernes qui leur permettraient de gagner en productivité et en efficacité.**
- **Une meilleure mobilisation des ressources internes et externes pour le financement du développement et la stabilité sociopolitique seront nécessaires pour atteindre les objectifs d'émergence à l'horizon 2020.**

Vue d'ensemble

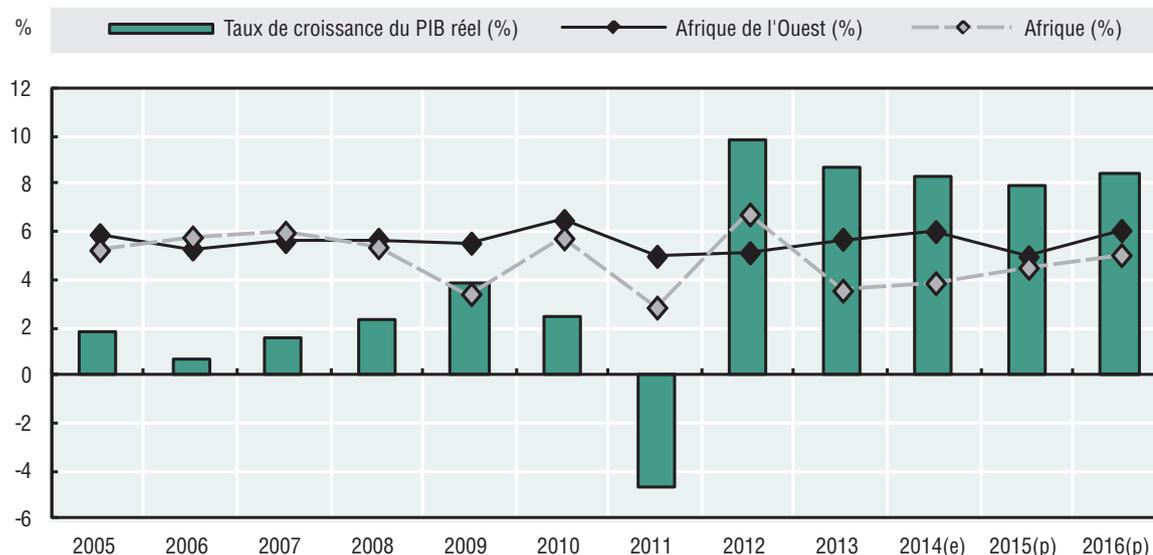
La croissance économique en 2014 est restée forte, tout comme les deux années précédentes, avec un taux estimé à 8.3 % qui devrait rester à des niveaux similaires en 2015 et 2016. Cette croissance est soutenue à la fois par la demande intérieure et extérieure. Les investissements publics et privés dans le domaine des infrastructures et la consommation des ménages soutiennent la demande intérieure. La demande extérieure stimule de son côté les exportations des produits de base, grâce à des cours mondiaux orientés à la hausse. Cette croissance est aussi le résultat des efforts menés dans le cadre du Plan national de développement (PND) pour l'amélioration du cadre des affaires et l'accélération des réformes structurelles. Le pays est ainsi devenu plus attractif, notamment pour l'investissement direct étranger (IDE).

La situation budgétaire s'est nettement consolidée en 2014, dans le cadre du programme mené avec le Fonds monétaire international (FMI), sous l'effet de la hausse des recettes fiscales et la maîtrise des dépenses. Ces dernières ont été réalisées à un niveau moins élevé que prévu. Les effets conjugués de la progression des recettes et d'une meilleure gestion des dépenses ont conduit à une légère diminution du déficit budgétaire global (dons inclus) qui se situe à 2.2 % du PIB en 2014 contre 2.3 % en 2013. Les efforts appréciables qui ont été faits en matière de transparence et d'intégrité dans la gestion des finances publiques gagneraient à être renforcés.

La situation politique, en nette amélioration, reste encore marquée par la lenteur du dialogue entre les acteurs politiques. Après plusieurs hésitations, les partis d'opposition ont finalement fait leur entrée dans la Commission électorale indépendante (CEI). Le gouvernement a pris d'autres mesures en vue de la décrispation politique, à travers la libération des prisonniers pro-Gbagbo, le retour des réfugiés politiques de haut rang et le dégel de leurs avoirs dans les banques. La justice, qu'elle soit nationale ou internationale, reste perçue par une partie de la population comme n'étant pas impartiale et ne visant qu'un seul camp.

En matière d'inclusion spatiale, le véritable défi sera d'inscrire la croissance dans la durée et de renforcer son impact dans les zones rurales et les centres périurbains. La création d'emplois progresse mais demeure insuffisante au regard du besoin énorme d'insertion de nombreux jeunes sans emplois. Les femmes, qui ont longtemps été les principales victimes des conflits, éprouvent en outre des besoins colossaux pour relancer leurs activités. D'où l'importance de renforcer le pouvoir des collectivités locales, leur capacité managériale à initier des projets structurants et à accélérer l'accès des acteurs locaux à des services de qualité. Les régions ivoiriennes offrent a priori beaucoup d'atouts. Leur réseau routier est bien plus dense que la moyenne africaine. Plusieurs types de terres agricoles et de climats permettent de développer différents produits agro-industriels et alimentaires à forte demande mondiale.

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	8.7	8.3	7.9	8.5
Taux de croissance du PIB réel par habitant	6.3	6.5	5.6	6.2
Inflation	2.6	0.6	2.5	2.1
Solde budgétaire (% PIB)	-2.3	-2.2	-3.4	-3.9
Compte courant (% PIB)	-1.6	-3.1	-1.9	-2.5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

Sur le plan macroéconomique, la reprise économique soutenue des deux dernières années s'est confirmée en 2014 avec de très bonnes perspectives de croissance pour 2015 et 2016. Plusieurs facteurs expliquent cette expansion, avec un taux de croissance réel estimé à 8.3 % en 2014 par les services statistiques de la Banque africaine de développement (BAfD).

Du côté de l'offre, le secteur primaire demeure un moteur clé de la croissance, grâce aux investissements dans les infrastructures rurales, aux réformes mises en œuvre pour améliorer la rémunération des paysans ainsi qu'à des projets importants pour la productivité. La hausse des volumes de production concerne toutes les filières agricoles d'exportation (anacarde, coton, ananas, banane, cacao et café). Le caoutchouc naturel et le coton ont bénéficié de l'entrée en production de nouvelles plantations alors que l'anacarde bénéficie du regain de confiance des opérateurs, lié à la mise en œuvre des mesures incitatives issues de la réforme de la filière. La production des cultures vivrières est soutenue par la mise en œuvre du Programme national de développement du riz (PNDR). L'ananas, la banane et le sucre ont également progressé grâce à l'augmentation des surfaces cultivées, ainsi que des investissements visant une meilleure productivité. L'évolution du secteur primaire en 2015 et 2016 s'appuiera sur le dynamisme de l'agriculture vivrière dans le cadre du Programme national d'investissement agricole (PNIA). De plus, les aspects positifs de la réforme du secteur café-cacao seront étendus aux filières anacarde et coton, ce qui permettra d'accroître les revenus des producteurs et d'améliorer leur bien-être.



Les industries extractives (or, manganèse et pétrole) sont en expansion. Grâce au démarrage de deux nouvelles exploitations minières (à Agbaou et Ity), la production d'or a atteint 18 tonnes en 2014, après 15 tonnes en 2013, contre seulement sept tonnes en 2009. En janvier 2015, trois nouveaux permis de recherches ont été accordés à des entreprises minières pour augmenter la production. Au total, 140 permis de recherches minières ont été délivrés en Côte d'Ivoire, dont huit pour l'or et trois pour le manganèse. Le secteur minier emploie 6 640 personnes. Il a généré un chiffre d'affaires d'environ 580 millions de dollars (USD) sur les neuf premiers mois de 2014.

Le secteur secondaire, avec 26 % du PIB, reste soutenu par la reprise des activités industrielles ainsi que le bâtiment et travaux publics (BTP), dans un contexte de reconstruction des infrastructures. Le secteur industriel a progressé de 4 %, surtout dans le secteur manufacturier (industries agroalimentaires et tabacs, pétrolières, chimiques, caoutchouc et plastiques, électricité, gaz et eau). L'activité extractive, dominée par le pétrole brut, a connu une contraction de -24.1 %, alors que l'activité aurifère a bondi de +43 %. La croissance du secteur secondaire en 2015 devrait s'appuyer sur le bon niveau d'activité dans le BTP, le développement des industries manufacturière et agroalimentaire favorisé par la mise en œuvre de la stratégie de soutien aux PME et du PNIA et l'essor des productions minière et énergétique induit par les investissements importants dans ces deux secteurs. En outre, l'aménagement de nouvelles zones industrielles, le soutien au développement des PME et le maintien de la dynamique des demandes privée et publique devrait soutenir la croissance du secteur.

Le secteur tertiaire, qui représente environ 47 % du PIB, a enregistré une hausse de l'indice du chiffre d'affaires de 8.7 % par rapport à 2013 selon la Direction de la conjoncture et de la prévision économiques (DCPE) du ministère ivoirien de l'Économie. Cette embellie résulte notamment d'une forte hausse pour les transports aériens (+21.4 %), qui compense la baisse des transports ferroviaires (-7.5 %) et la chute du transport des personnes (-20.6 %). L'intermédiation financière, l'immobilier, la location et les services aux entreprises demeurent les composantes essentielles du secteur tertiaire. La tendance pour 2015 reste favorable, en lien avec la bonne performance des secteurs primaire et secondaire, notamment au niveau des transports et des télécommunications. De même, le soutien de l'État au développement des PME et le retour effectif de la BAfD à son siège d'Abidjan devraient y contribuer.

Plusieurs réformes structurelles ont permis d'améliorer la productivité (guichet unique de l'investissement, facilitation de l'accès à la propriété foncière et simplification des formalités de création d'entreprises). En outre, trois nouveaux codes ont été mis en œuvre : le code de l'investissement, de l'électricité et le code minier. Ces textes sont plus attractifs et conformes aux normes internationales de transparence et de sauvegarde de l'environnement dans les secteurs clés (électricité, mines, pétrole, télécommunications).

Du côté de la demande, la croissance a été soutenue à la fois par des dynamiques endogènes et des composantes extérieures. La contribution de l'investissement public est restée largement positive, en relation avec les grands travaux dans le cadre des « chantiers de l'État », la mise à niveau des infrastructures socioéconomiques dans le domaine éducatif et sanitaire, ainsi que l'aménagement des zones industrielles. L'investissement privé connaît un net regain sous l'effet des réformes structurelles et de la promotion de l'image du pays. Le Forum « Investir en Côte d'Ivoire » en février 2014 a vu la participation massive des investisseurs venus du monde entier. Les investissements en pourcentage du PIB sont passés de 12.6 % en 2012 à 15.9 % en 2013, avec une estimation de 18 % pour 2014.

Les dépenses publiques et prêts nets en pourcentage du PIB ont été contenues autour de 22 % du PIB en 2014, comme déjà en 2012 et 2013. Les dépenses de salaires constituent l'un des postes les plus importants, avec une proportion stabilisée à 6.8 % du PIB en 2012, en 2013 et en 2014. En proportion, elles atteignent 43 % et 44 % des recettes fiscales en 2013 et 2014. Ces proportions dépassent donc le seuil de 35 % préconisé dans le cadre des critères de convergence et de croissance de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).



La consommation privée demeure un des facteurs clé de cette croissance, grâce à la hausse des revenus agricoles, un niveau d'inflation faible, une légère amélioration de l'emploi formel et informel dans les centres urbains. Quant à la demande extérieure, les hausses des exportations en général et celles de cacao fève, de coton graine et de caoutchouc ont été en moyenne moins rapides que celles des importations. Ces dernières sont composées principalement des biens d'équipements et de biens intermédiaires destinés à la reconstruction post-conflit. Le déficit courant s'est accru en 2014 par rapport à 2013 (tableau 3) et atteint un peu plus de 3 % du PIB. Les dons projets et le rebond de l'IDE pourraient compenser ce déficit.

Les perspectives économiques pour 2015 et 2016 sont bien orientées, avec une croissance estimée à 7.9 % et 8.5 %, reposant sur les mêmes facteurs explicatifs qu'en 2014. Le gouvernement entend poursuivre les efforts de réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité de l'économie et mobiliser des ressources – y compris sous forme de partenariat public privé (PPP) pour soutenir le PND. Afin de maintenir ces perspectives, certains risques restent cependant à surveiller et à prévenir.

La situation sécuritaire, tout d'abord, même si elle s'est améliorée, représente une source de fragilité dans un contexte électoral, en dépit des mesures prises par le gouvernement. La prolifération des armes légères résultant des crises socio-politiques et armées successives des dix dernières années reste préoccupante. Il en va de même pour le nombre encore important (29 470) d'anciens combattants non réinsérés, sur un total de 74 068 personnes. Par ailleurs, la situation demeure fragile dans les pays frontaliers, en particulier ceux de l'Union du fleuve Mano (UFM) et du Mali. Trois facteurs sont de nature à réduire ces risques : la volonté du gouvernement, la poursuite du dialogue dans le cadre du processus de réconciliation nationale, l'appui politique et financier de l'ensemble de la communauté internationale pour la consolidation de la démocratie et des efforts de paix dans les pays voisins.

Un second facteur de risque porte sur la volatilité des ressources destinées à soutenir le PND. La croissance est tirée par les exportations, qui reposent principalement sur l'exploitation des matières premières, notamment agricoles. Les variations importantes et inattendues des cours mondiaux de ces produits pourraient être une source d'instabilité des recettes pour les producteurs agricoles, mais également pour le gouvernement, réduisant ainsi l'aptitude du pays à financer son programme de développement. Toutefois, l'engagement ferme des partenaires techniques et financiers lors du groupe consultatif qui s'est tenu en décembre 2012 à Paris pour soutenir le PND constitue un gage important pour la mobilisation de l'Aide publique au développement (APD).

Enfin, le risque sanitaire demeure, en cas de regain ou de propagation du virus Ebola dans les pays voisins. L'entrave à la liberté de circulation, les difficultés d'accès à certaines régions frontalières avec les pays touchés et la réduction des échanges avec l'extérieur pourraient avoir exercé un impact négatif sur le processus de développement du pays. Toutefois, les efforts entrepris par la communauté internationale en faveur des pays affectés et les dispositions prises par le gouvernement ivoirien avec l'appui de ses partenaires sont de nature à limiter ce risque.



Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2009	2014
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	23.6	26.1
dont pêche	0.1	0.1
Activités extractives	6.8	7.2
dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel
Activités de fabrication	18.4	15.0
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.9	0.6
Construction	1.9	3.2
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	11.4	13.1
dont hôtels et restaurants
Transports, entreposage et communications	8.5	7.1
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	17.7	17.6
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	10.4	9.8
Autres services	0.4	0.3
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

L'exécution budgétaire en 2014 a été jugée conforme aux objectifs du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) par les services du FMI, lors de sa sixième et dernière revue en octobre 2014. Le taux de pression fiscale est estimé à 15.3 % du PIB à fin 2014, sous l'effet de la hausse des taxes et malgré le recul de l'impôt sur les sociétés. Les dépenses sont situées à un niveau moins élevé que prévu. Ce résultat provient notamment des économies induites par la révision à la baisse du prix de cession du gaz au secteur de l'électricité. Le niveau global des autres dépenses de fonctionnement est resté conforme aux prévisions. Il se trouve cependant que les dépenses de salaires constituent l'un des postes importants des dépenses publiques (6.8 % du PIB en 2013) et 44 % des recettes fiscales en 2014, plus que le seuil de 35 % préconisé dans le cadre des critères de convergence et de croissance de l'UEMOA.

Au cours des trois dernières années, les finances publiques ont été marquées par le poids de la reconstruction nationale et de la réinsertion des anciens combattants. Des efforts de correction des disparités entre fonctionnaires ont par ailleurs été faits en 2014, avec des mesures d'avancements indiciaires. Les dépenses d'investissement (hors dépenses post-crise) ont été réalisées à hauteur de 93.4 % du montant programmé. Les projets financés sur les ressources intérieures ont connu un taux d'exécution de 103 %, contre 84.3 % pour les projets financés sur les ressources extérieures. Les effets conjugués de la progression des recettes et d'une meilleure gestion des dépenses, au terme de l'exécution budgétaire, ont conduit à un moindre déficit budgétaire global (dons inclus) qui devrait se situer à 2.2 % du PIB en 2014 contre 2.3 % en 2013.

Les politiques budgétaires à moyen terme s'articulent autour des objectifs du PND 2012-15. La Côte d'Ivoire a consacré une part importante de son budget aux dépenses pro-pauvres à travers le renforcement de l'accès de la population aux services sociaux de base. Estimées à 1 152.8 milliards de francs CFA (XOF) et 30.2 % des dépenses publiques totales en 2013, ces dépenses sont ainsi passées à 1 521.8 milliards XOF et 35.8 % des dépenses publiques totales en 2014. D'autres efforts ont porté sur la réhabilitation et l'extension des infrastructures socio-économiques mais également la lutte contre le virus Ebola. Cette exigence a entraîné un engagement substantiel

de l'État, avec l'augmentation des dépenses consacrées à la crise, la mise en place d'équipes de travail spéciales et le déploiement d'agents de santé et des forces de sécurité.

Tableau 3. Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	2006	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Total recettes et dons	17.9	14.4	18.9	19.8	19.6	19.6	19.4
Recettes fiscales	15.1	12.5	16.0	15.7	15.3	15.0	14.6
Dons	0.2	0.3	0.6	1.3	1.9	1.9	1.8
Total dépenses et prêts nets (a)	18.3	18.4	22.1	22.1	21.8	23.0	23.3
Dépenses courantes	15.4	16.1	17.6	16.0	15.5	15.5	15.8
Sans intérêts	13.9	14.2	15.9	14.6	14.3	14.0	14.3
Salaires	6.5	6.0	6.8	6.8	6.8	6.8	6.7
Intérêts	1.5	1.8	1.7	1.4	1.2	1.5	1.5
Dépenses d'investissement	2.6	2.4	4.5	6.1	6.3	7.5	7.5
Solde primaire	1.1	-2.2	-1.4	-0.9	-1	-1.9	-2.4
Solde global	-0.4	-4.0	-3.1	-2.3	-2.2	-3.4	-3.9

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

En 2014, l'inflation est restée faible, avec une moyenne annuelle de 0.6 % contre 2.6 % en 2013, bien en dessous de la norme communautaire de à 3 % fixée par l'UEMOA. Cette stabilité des prix provient pour une large part d'un meilleur approvisionnement des marchés, favorisé par la consolidation de l'agriculture vivrière et les efforts du gouvernement pour assurer la fluidité des échanges. L'évolution des prix devrait rester modérée en 2015 à 2.5 %, selon les statistiques de la BAfD, sous l'effet de la hausse de l'offre locale de produits alimentaires avec la mise en œuvre des différentes stratégies de développement agricole portées par le PNIA, ainsi que de la fluidité du transport des personnes et des biens.

Le crédit au secteur privé a fortement augmenté. Cette hausse a porté aussi bien sur les crédits à moyen et long terme que sur les crédits ordinaires de court terme. De même, les taux débiteurs moyens sont passés de 8.2 % en 2012 à 7.18 % à fin 2013, en rapport avec le rabaissement par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) du coefficient de réserves obligatoires depuis le 16 mars 2012 (5 % contre 7 % auparavant). L'activité boursière a maintenu sa croissance avec les bons résultats de l'économie sous-régionale et la cotation en « continu » des cours depuis le 16 septembre 2013. À cet effet, la capitalisation sur le marché des actions de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) a connu une progression de 15.4 % en glissement annuel avec une hausse moyenne du volume des transactions de 48.9 %.

Les réserves extérieures se reconstituent graduellement, grâce à une amélioration des termes de l'échange et surtout la hausse des investissements étrangers et de l'APD.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

La Côte d'Ivoire demeure la locomotive de l'UEMOA et joue un rôle moteur au sein de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), après le Nigeria et le Ghana. C'est également le principal fournisseur des pays de l'UEMOA, notamment en produits pétroliers raffinés, agroalimentaires et cosmétiques, mais aussi le principal client régional pour le Mali et le Burkina Faso. L'élargissement du tarif extérieur commun (TEC) à l'ensemble de la CEDEAO en 2014 devrait renforcer les échanges dans la sous-région, notamment avec le Ghana et le Nigeria. Parmi les efforts entrepris par le gouvernement en 2014 figurent les études sur les filières de l'emballage, du bois et des services. Des appuis directs ont été apportés à une vingtaine d'entreprises exportatrices. L'information sur la réglementation régionale relative au commerce



extérieur et au renforcement des capacités du dialogue public-privé sur toutes les questions liées aux négociations internationales ou régionales a également été mise en ligne. Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'accord de partenariat économique (APE) entre la CEDEAO et l'Union européenne (UE), des projets prioritaires ont été identifiés et transmis à la partie européenne.

L'épidémie d'Ebola qui a touché trois des cinq pays voisins de la Côte d'Ivoire a partiellement entravé en 2014 la libre circulation des personnes et le commerce, par peur de contamination. La propagation de la maladie dans les pays voisins avait incité les autorités à prendre des mesures préventives pour éviter son apparition en Côte d'Ivoire. Ces mesures comprenaient la fermeture temporaire des frontières et la suspension du trafic aérien avec les pays touchés. La communauté internationale a salué la décision du gouvernement ivoirien de rétablir les vols à destination des pays de la sous-région affectés, conformément aux recommandations de l'Union africaine (UA) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette décision a facilité les actions de la communauté internationale visant à répondre rapidement aux besoins des pays touchés, notamment en termes de logistique. De même, elle a contribué au maintien des liens et des échanges commerciaux vitaux pour les pays de la sous-région.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2006	2011	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Balance commerciale	17.6	22.9	12.9	12.3	10.0	10.9	10.3
Exportations de biens (f.o.b.)	47.7	48.5	44.1	41.3	40.2	39.9	39.7
Importations de biens (f.o.b.)	30.0	25.6	31.2	29.0	30.2	29.0	29.4
Services	-7.3	-4.2	-8.2	-9.4	-8.1	-8.0	-8.1
Revenu des facteurs	-4.5	-4.2	-3.7	-3.6	-4.2	-4.0	-3.8
Transferts courants	-3.1	-2.3	-2.2	-0.9	-0.8	-0.7	-1.0
Solde des comptes courants	2.8	12.3	-1.1	-1.6	-3.1	-1.9	-2.5

Source : Données de la banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

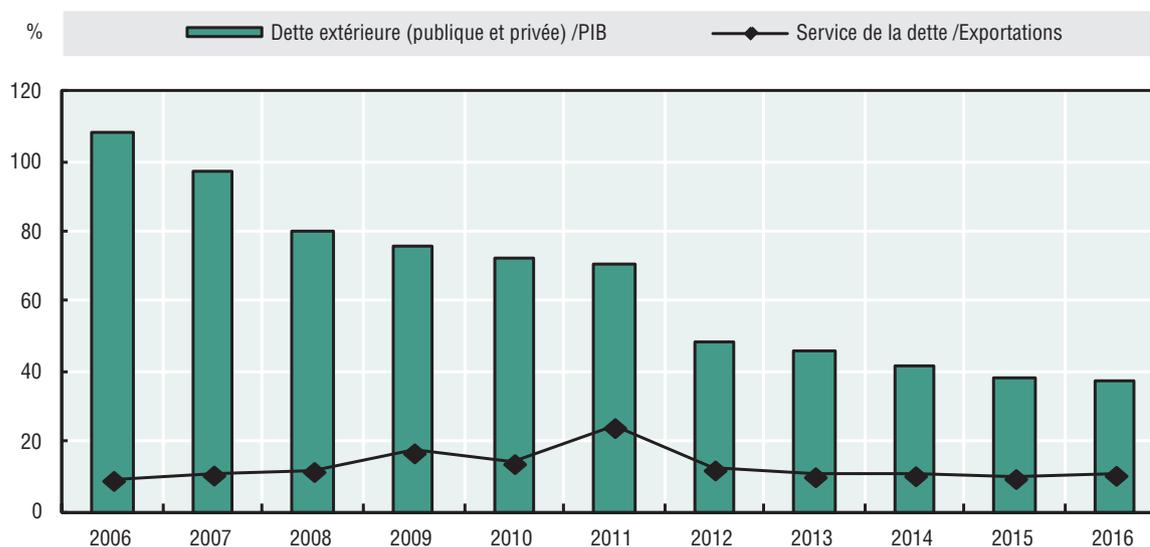
La Côte d'Ivoire a atteint le point d'achèvement de l'initiative pour les Pays pauvres très endettés (PPTE) en juin 2012. L'encours de la dette extérieure publique est passé de 50.8 % du PIB à fin 2011 à 28.2 % à fin 2012 et se situe à 26 % du PIB en 2014. Les services attendus de la dette publique extérieure représentent 4.5 % des exportations et 10.9 % des recettes de l'État selon les données du FMI, pour un taux d'endettement intérieur d'environ 12 % du PIB en 2014. Si on exclut la dette française, qui représente une annulation irrévocable, l'encours de la dette extérieure s'avère nettement inférieur. Dans le cadre de l'annulation de la dette au titre de l'initiative PPTE, la France s'est en effet engagée à annuler sa dette vis-à-vis de la Côte d'Ivoire à travers le Contrat de désendettement et développement (C2D). Ce mécanisme prévoit que la France retourne à la Côte d'Ivoire les remboursement de la dette afin qu'ils puissent financer des projet de développement sur lesquels la Côte d'Ivoire et l'Agence française de développement (AFD) se seraient mis d'accord. Cette dette est par conséquent assimilable à un « swap ». Avec un déficit budgétaire inférieur à 3 % du PIB, la Côte d'Ivoire est classée parmi les « pays à risque modéré » par la BAfD.

Le gouvernement a lancé avec succès un premier emprunt sur le marché financier international en 2014 en levant 750 millions USD à 5.625 %, des performances meilleures que l'offre initiale de 500 millions USD à 5.875 % proposée dans le cadre de l'Eurobond. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT 2013-17) adoptée en décembre 2013.

Les autorités continueront à renforcer la gestion de la dette publique. La SDMT 2013-17 sera prolongée pour la période 2015-19 sur la base du suivi et de l'évaluation de la tendance d'endettement au cours de l'année 2014. De plus, le gouvernement a l'intention de lancer en 2015

une base de données centralisée de la dette des entreprises publiques ainsi que de ses garanties gouvernementales, afin d'en assurer un meilleur suivi. Enfin, le gouvernement devait parachever au premier semestre 2015 la réorganisation de la gestion de la dette publique en « *front, middle et back offices* » avec l'assistance technique du FMI, en vue d'une gestion intégrée.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV)

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Le gouvernement a poursuivi en 2014 sa politique de mise en place d'un dispositif légal et institutionnel attractif en faveur de l'activité économique et de la promotion des petites et moyennes entreprises (PME). Ainsi, selon le rapport *Doing Business 2015* de la Banque mondiale sur la réglementation relative au démarrage des affaires, la Côte d'Ivoire est passée du 124^e au 44^e rang mondial entre 2014 et 2015. L'aspect le plus remarquable a été la réduction de moitié du capital minimum requis pour créer une entreprise. Plusieurs réformes structurelles, y compris relatives au climat des affaires, ont rendu le contexte plus favorable à l'investissement privé.

D'autres efforts sont en cours depuis la mise en place par le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (Cepici) d'un guichet unique pour faciliter les formalités en matière de création d'entreprise et la réduction des coûts et délais liés à ces formalités. Ces mesures, portant sur un ensemble de 34 réformes, visent notamment à simplifier ou réduire les procédures, délais et coûts sur les démarches de création d'entreprises (juridiques, import-export et énergie). Elles ont pour objectif l'élargissement des canaux d'élaboration et de diffusion des actes de création d'entreprises, mais aussi la réduction des coûts fiscaux et la levée de l'exigence de capital minimal pour les PME, de même que l'élargissement des compétences du président du Tribunal du commerce et l'institution d'un cadre juridique de la médiation commerciale. Enfin, les réformes portent sur le renforcement du dispositif de redressement des entreprises en difficulté, ainsi que le respect des délais de recours et de forclusion prescrits par les textes. Grâce



à ces efforts, la Côte d'Ivoire a progressé de 11 places dans le rapport 2014-15 sur « la compétitivité globale » publié par le Forum économique mondial (FEM).

Secteur financier

Le secteur bancaire se compose de 25 banques, dont 18 sont des succursales des banques internationales ou des groupes régionaux. Les banques étrangères, avec 57 % du total des actifs, dominent le marché. L'État reste encore très présent dans le système, avec cinq banques nationales représentant plus de 20 % de l'ensemble des actifs du secteur. Le plan de restructuration adopté en mai 2014 prévoit la privatisation des deux banques où la participation de l'État est minoritaire et la restructuration des quatre banques majoritairement détenues par l'État. L'accès aux services financiers est limité. Une part de moins de 10 % de la population possède un compte en banque, tandis qu'une part de 4 % détient un compte dans les institutions de micro-finance. Le ratio d'adéquation du capital pour l'ensemble du système bancaire se situe au-dessus du critère réglementaire de 8 % et l'ensemble du système bancaire se consolide après l'impact de la crise post-électorale. Les indicateurs de rentabilité qui s'étaient détériorés pendant la crise se remettent progressivement en place. Enfin, les indicateurs de liquidité restent conformes aux normes de la BCEAO.

Le ratio du crédit au secteur privé est principalement alloué aux grandes entreprises. La répartition du crédit par secteur ne reflète pas la structure de l'économie. Les crédits à moyen et long terme nécessaires aux investissements immobiliers et aux projets de développement représentent une proportion faible du total des crédits. Plus de 60 % du crédit est à court terme, 30 % à moyen terme et 5 % à long terme. La qualité du portefeuille de crédit des banques demeure insuffisante. Le taux de créances en souffrance oscille dans une fourchette de 15 % à 17 % du total des crédits bruts, moyenne observée dans l'espace UEMOA. Ceci résulte à la fois des effets collatéraux de la crise et de la dette intérieure de l'État, mais également de difficultés structurelles liées notamment à la problématique du droit de propriété (garantie foncière), la faiblesse du système judiciaire et le manque d'information sur les crédits. Le Programme de développement du secteur financier (PDESFI) vise entre autres la conception et la mise en œuvre de projets d'appui et de développement de la finance inclusive. Il intègre également le programme de développement du crédit-bail en Côte d'Ivoire et de tous les programmes relatifs à l'appui et au développement du secteur financier en Côte d'Ivoire.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Le PND 2012-15 constitue le cadre de référence pour les interventions de l'État et sert de principal outil de coordination des politiques de développement du gouvernement. Un cadre de suivi-évaluation du PND est également mis en place et contribue à l'élaboration et la validation d'outils avec l'ensemble des parties prenantes. En outre, malgré les avancées au niveau institutionnel, quelques difficultés demeurent. Elles portent notamment sur le déficit en capacités humaines, organisationnelles et matérielles, l'absence de système d'informations et de dispositifs de suivi-évaluation au sein des directions de planification.

L'efficacité des services administratifs a été renforcée, aussi bien en ressources humaines qu'en équipements, suite aux pillages enregistrés au cours de la crise politique de 2010-11. Le gouvernement a initié un programme de modernisation de l'État et de ses instances via les Technologies de l'information et de la communication (TIC). C'est dans cette optique qu'un document national de Stratégie *e-Fonction publique* sur la réforme numérique a été élaboré et validé en septembre 2014. Cette stratégie couvre deux axes majeurs : l'amélioration des conditions de travail des agents publics et celle de la qualité de services offerts, aussi bien aux citoyens qu'au secteur privé. Le processus de déconcentration administrative en cours devrait également contribuer à rapprocher les services administratifs des citoyens. En termes de mérite et d'éthique, la gestion des effectifs de la fonction publique constitue l'un des axes les plus importants de la



politique mise en place par le gouvernement pour hisser la Côte d'Ivoire au rang des nations émergentes à l'horizon 2020. Les concours administratifs, suspendus depuis la fin de la crise post-électorale en 2011, devaient reprendre à partir du 1^{er} juillet 2014. Il convient de rappeler qu'en septembre 2012, les autorités ont adopté la Charte d'éthique et le Code de déontologie des agents publics. En outre, le gouvernement a signé un décret relatif à la promotion du mérite dans la fonction publique ainsi qu'un autre décret portant sur la création d'un Comité interministériel de l'ordre du mérite de la fonction publique.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Les réformes du Code minier et du code de l'électricité intervenues en 2014 seront de nature à promouvoir les investissements dans la production minière ainsi que celle de l'électricité. Ces nouveaux codes s'inscrivent aussi dans le cadre des efforts du gouvernement pour promouvoir l'économie verte. En effet, en vue de garantir un environnement sain et protégé à sa population, le gouvernement s'est engagé à améliorer la gestion des ressources naturelles et des déchets domestiques et industriels et à restaurer les écosystèmes. Les actions menées dans le cadre de l'environnement et du développement durable ont porté sur la réforme du cadre institutionnel à travers les décrets portant création, attribution, organisation et gestion des catastrophes et la mise en place de la Commission nationale pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). De même, un texte fixant le principe de pollueur-payeur a été adopté. Au titre de la remise à niveau des structures du secteur, une trentaine de bâtiments des services déconcentrés de l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) ont été réhabilités sur l'ensemble du territoire. Pour la dépollution des eaux lagunaires, un projet pilote portant sur la restauration de la qualité de la baie de Cocody est en cours. De nombreux travaux ont aussi été entrepris pour la gestion durable des ressources forestières et des milieux aquatiques. Ainsi, au niveau du Parc national du Banco, 40 km de pistes intérieures ont été débroussaillées. Concernant la promotion du développement durable, les capacités de la société civile et des points focaux sectoriels ont été renforcées respectivement sur les principes de développement durable et sur la grille d'évaluation du développement durable.

Contexte politique

L'élection présidentielle prévue pour 2015 constitue une étape charnière pour la consolidation de la démocratie et de la paix. Les partis d'opposition ont finalement accepté de participer à la Commission électorale indépendante (CEI) recomposée. Un cadre de concertation entre les partis politiques a été mis en place et des rencontres régulières ont permis d'identifier certaines réformes politiques et institutionnelles (composition de la CEI, réforme du code électoral) qui ont été mises en œuvre.

Sous l'égide du Conseil national de sécurité (CNS), la réforme globale du secteur de la sécurité progresse dans les domaines de la formation, de l'équipement des services, du renforcement de la collaboration des différentes unités d'intervention de la police, de la gendarmerie et de l'armée. Les efforts de décrispation engagés ont permis le retour d'environ 95 % des déplacés internes et de 70 % des réfugiés dans les pays voisins. Ce mouvement de retour des réfugiés s'est accéléré au cours du dernier trimestre de 2013, de même que celui des soldats et ex-combattants exilés. Ce phénomène participe à la consolidation de la sécurité intérieure mais amplifie les attentes sociales. Une approche régionale de l'insécurité sera cependant nécessaire pour annihiler les risques de déstabilisation.

La Côte d'Ivoire reste confrontée à trois principaux défis politiques. Le premier porte sur la consolidation du dialogue nécessaire pour l'attractivité du pays. Le second a trait à l'épineuse question de l'indépendance de la justice dans les poursuites des auteurs présumés de crimes. La Cour pénale internationale (CPI) indique qu'elle enquête dans tous les camps concernés par



la crise postélectorale ivoirienne, même si elle n'a pas encore émis de mandat d'arrêt contre un proche de l'actuel président ivoirien.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Selon la revue à mi-parcours du PND, en matière d'offre de service de santé, le gouvernement s'est doté d'un plan d'actions de réhabilitation et de rééquipement d'hôpitaux et de centres de santé ainsi que de mise aux normes des plateaux techniques de structures sanitaires. Ainsi, les services d'urgences des Centres hospitaliers universitaires (CHU) de Bouaké, Cocody, Treichville et Yopougon et le service de néo-natalité du CHU de Cocody ont été réhabilités et équipés. Les services de santé de la mère et de l'enfant ont été également renforcés à travers la construction et l'équipement des blocs opératoires d'Akoupé, d'Alépé, de Sikensi, de Nassian, d'Adiaké, de Yopougon Attié, de Marcory, de Koumassi et de Kouibly. Pour garantir la santé maternelle, néonatale et infantile, le gouvernement a instauré une mesure de gratuité pour les femmes enceintes et les enfants. À cette volonté politique s'ajoute la prise de mesures relatives à la gratuité des Soins obstétricaux et néonataux d'urgence (Sonu).

Pour prévenir la menace de l'épidémie de la fièvre Ebola, deux plans de contingence successifs ont été élaborés, suivant l'évolution de la situation épidémiologique dans la sous-région et l'accroissement du risque pour la Côte d'Ivoire. Ces différents plans ont permis de mettre en place 16 centres de traitement, un laboratoire d'analyse à Abidjan et de prendre des mesures de prévention et de sensibilisation plus renforcées pour l'ensemble des populations. Un troisième plan couvrira la période 2014-15 en vue d'amplifier la riposte à l'échelle nationale. Aucun cas avéré d'infection à virus Ebola n'a été signalé à ce jour en Côte d'Ivoire.

En matière d'éducation, la construction et l'équipement de 36 000 salles de classes, notamment dans les zones rurales, ont permis d'améliorer l'accès à l'éducation surtout pour les jeunes filles. Le taux brut de scolarisation a connu une hausse significative. Il est passé pour le primaire de 80 % en 2010 à environ 91 % en 2013 et pour le secondaire de 32 % en 2012 à 37 % en 2013. Ils résultent des efforts du gouvernement visant à rendre l'école gratuite au primaire, à fournir des kits scolaires aux élèves du primaire ainsi qu'à réhabiliter et équiper les écoles, collèges et lycée. Il n'en demeure pas moins que la qualité de l'éducation de base reste faible. Le taux d'achèvement du cycle primaire se situe à 59.1 % en 2012.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

La protection sociale a connu des progrès significatifs depuis 2012. Outre la protection des travailleurs du secteur formel (16 % des actifs en activité), le gouvernement a adopté en 2013 une politique de mise en place progressive de l'assurance maladie universelle. Un décret présidentiel a permis de créer la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) en vue de rendre le système opérationnel dès 2015. L'Assemblée nationale a adopté une loi instituant la Couverture maladie universelle (CMU) au profit des populations résidant en Côte d'Ivoire. La mise en œuvre de la CMU doit démarrer en 2015, avec une population pilote d'environ 4 millions de personnes. Celle-ci est composée de salariés, de retraités du secteur public et privé, de fonctionnaires en activité et de producteurs des filières agricoles ayant initié des mécanismes de couverture contre le risque maladie (palmier à huile et hévéa). Le financement requis pour le démarrage de cette opération s'élève à 15.6 milliards XOF, à la charge de l'État.

Dans le cadre de la politique salariale, en 2014, le gouvernement a doublé le seuil du Salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig – désormais fixé à 60 000 XOF) et a entrepris la régularisation des conditions de travail des agents de l'État. Il s'agit en particulier du relèvement des niveaux de salaires, dont les avancements indiciaires étaient bloqués depuis 1996. Le



gouvernement a également entrepris la révision du Code du travail pour le rendre plus conforme aux exigences de la mondialisation. Plusieurs dispositifs d'application sont à l'étude – dont ceux concernant la déclaration des contrats de travail aux services de l'État, conditions de licenciement pour motif économique, obligation d'accueil de stagiaires – mais le texte final du Code du travail n'a pas encore été adopté par l'Assemblée nationale.

Les régimes de retraite connaissent des déficits importants et une accumulation d'arriérés qui ont conduit le gouvernement à prendre des mesures. La réforme de la branche retraite du régime de sécurité sociale de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) a ainsi été adoptée en conseil des ministres le 11 janvier 2012, en vue de réduire les déficits financiers de cette branche. Il s'agit notamment de faire passer l'âge de départ à la retraite de 55 à 60 ans et le taux de cotisation de 8 % à 12 % en 2012, puis à 14 % à partir de janvier 2013. Concernant la Caisse générale de retraite des agents de l'État (CGRAE), les textes de réforme analogues à ceux de la CNPS ont été adoptés en avril 2012 par le gouvernement en vue d'en assurer la viabilité financière.

Égalité hommes-femmes

La Côte d'Ivoire a ratifié la plupart des instruments internationaux reconnaissant l'égalité des sexes et interdisant toute discrimination à l'égard des femmes. La loi de 2013 portant modification du Code de la famille établit un meilleur équilibre des responsabilités entre hommes et femmes dans le couple.

La santé est l'un des droits fondamentaux garantis par la Constitution ivoirienne. Cependant, la Côte d'Ivoire conserve un taux de mortalité maternelle encore élevé. D'où les actions prises pour réduire la morbidité et la mortalité maternelles, parmi lesquelles la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants, décrétée par le chef de l'État, et l'accès permanent des filles aux services et aux informations en matière de santé et de nutrition.

En matière d'éducation, dans l'ensemble, près d'une femme sur deux (51 %) n'a aucun niveau d'instruction. Une part de 33 % des hommes atteint au minimum le niveau primaire complet contre 21 % des femmes. La Côte d'Ivoire a pris les initiatives pour l'atteinte des objectifs 2 et 3 des OMD. Sur la période 2011-13, le pourcentage des filles dans les différents niveaux d'enseignement représente 49.3 % en moyenne dans le préscolaire, 44.8 % au primaire, 39.1 % dans l'enseignement secondaire premier cycle et 37.9 % pour l'enseignement secondaire deuxième cycle.

Analyse thématique : développement territorial et inclusion spatiale

La Côte d'Ivoire est organisée en 31 régions qui offrent a priori beaucoup d'atouts pour davantage libérer le potentiel de croissance de l'économie. À titre d'exemple, malgré leur vétusté, les pistes et routes ivoiriennes drainent d'importants volumes d'activités (environ 4.5 millions de tonnes de produits par an selon le gouvernement). Des zones climatiques favorables et différents types de terres agricoles permettent de développer plusieurs produits agroindustriels et alimentaires tropicaux à forte demande mondiale (cacao, café, hévéa, palmier, coton, fruits tropicaux) et régionale (banane plantain, riz, maïs, igname, manioc). Situées au cœur du marché de la CEDEAO, les infrastructures portuaires et les grands axes routiers constituent un couloir d'accès pour les pays enclavés (Mali, Burkina Faso). Toutefois, beaucoup reste à faire pour corriger les inégalités spatiales accumulées au cours des vingt dernières années. L'objectif consiste à rendre les collectivités locales capables d'initier des projets structurants et d'impulser des dynamiques d'emploi.

Dans les années 1970 et 1980, la Côte d'Ivoire jouissait d'une dynamique territoriale assez soutenue, avec la mise en service du port de San-Pedro, le développement de grands axes routiers et des politiques de développement des filières agricoles. Au début des années 1990, pendant que l'économie ivoirienne subissait une sévère récession suite à la chute des prix d'exportations de ses



productions agricoles phares, les disparités régionales en matière de développement économique et de services publics ont fait surface. Elles se sont creusées au fil des ans.

Actuellement, une part de 90 % du réseau bitumé (soit 5 850 km) date de 15 à 40 ans, alors que les revêtements des routes en Côte d'Ivoire sont généralement conçus et réalisés pour une durée de vie de 15 ans. Sur la base d'un coût moyen d'environ 200 millions XOF le km, les travaux de renforcement de ces routes stratégiques sont estimés à environ 1 170 milliards XOF selon l'Agence de gestion des routes (Ageroute) en 2013. Fondée en 1997 à l'issue des différentes réformes institutionnelles de l'entretien routier, cette agence s'occupe de la surveillance du réseau et gère le Fonds d'entretien routier (FER) créé en 2001. L'état du réseau routier s'est progressivement dégradé, notamment sous l'effet de la crise sociopolitique de 2000-11 et des années de sous-investissement dans la maintenance. À cela, il faut ajouter le coût de mise à niveau du réseau en terre, dont plusieurs routes stratégiques dans le Nord-Ouest et les zones rurales encore enclavées. Ces axes stratégiques ont été définis par le Programme d'actions communautaires des infrastructures de transports (PACITR), adopté par l'UEMOA en 2001.

De même au niveau du réseau électrique, en 2011 tous les départements de la moitié nord du pays avaient des taux de couverture inférieurs à la moyenne nationale. Parmi eux, cinq départements – Bafing, Béré, Bounkani, Hambol, Poro – avaient moins de 15 % de leurs localités raccordées. Au final, en dépit des progrès accomplis au fil des années, 44 % des ménages (71 % en milieu rural et 12 % en milieu urbain) ne disposent toujours pas d'électricité, selon les résultats de l'Enquête démographique et de santé (EDS) 2012.

En matière d'éducation, les inégalités spatiales sont nettement plus prononcées que celles qui prévalent entre les sexes, selon l'Organisation des Nations unies pour les sciences et la culture (Unesco). En 2011, 62 % des adolescents dans la région Nord-Ouest n'étaient pas scolarisés, et seulement 8 % des jeunes 15-24 y achèvent leur cycle secondaire. Des scores très éloignés des moyennes nationales (42 % et 27 % respectivement). Cette région a le plus faible indice de développement humain en 2011 en Côte d'Ivoire, selon le rapport national sur le développement humain en Côte d'Ivoire publié en 2013 par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Le niveau plus élevé des indicateurs de développement humain dans le sud-est résulte de la densité de l'activité économique dans le sud du pays (Abidjan particulièrement), le centre-est et le sud-ouest.

S'agissant des questions foncières, les autorités semblent conscientes que le droit foncier est encore assez mal établi, et qu'il y a nécessité de simplifier les procédures. Par exemple, le Premier ministre Daniel Kablan Duncan a déclaré en décembre 2012 : « *Le président Alassane Ouattara compte relancer le processus sans remettre en question les acquis : la terre appartient aux Ivoiriens, que ce soit à l'État, aux communautés ou aux particuliers. Les étrangers, propriétaires de titres avant la loi foncière, les conserveront aussi. Pour les autres étrangers, individus ou société, ils pourront obtenir des baux emphytéotiques sur 15, 20, 99 ans.* » La loi de 1998 n'a fait l'objet que de réformes mineures en 2013. Sur proposition du gouvernement, le Parlement a institué en 2014 un nouvel organe, la Chambre nationale des rois et chefs traditionnels de Côte d'Ivoire (CNRCT) devant recevoir les subventions de l'État et renforcer leurs capacités à participer davantage à la résolution des problèmes en qualité d'intermédiaire entre les citoyens et l'État au niveau des villages, notamment relatifs à la propriété des terres. Sur la période 2002-11, la question des titres de propriété du foncier rural avait dégénéré en tensions intercommunautaires violentes. La région ouest du pays, zone importante pour la production de cacao et de café, avait été particulièrement touchée près de la frontière libérienne.

Depuis l'élection de 2011, plusieurs politiques d'inclusion spatiale sont à l'œuvre. Au niveau administratif, le gouvernement a procédé à une réorganisation du territoire national en créant 12 districts et deux districts autonomes en septembre 2011. Il a porté le nombre de régions de 19 à 31 afin d'avoir un maillage administratif plus cohérent. Les districts seront l'espace de mise en œuvre des grands projets d'aménagement et d'investissement afin de contribuer à la résorption



des disparités régionales. En février 2014, le FER, un organe d'État placé sous la tutelle du ministère des Infrastructures économiques, a réussi à lever 130 milliards XOF (environ 200 millions EUR) auprès d'un consortium de sept banques internationales pour financer son programme d'entretien routier pour l'année 2014.

Pour l'électricité, le gouvernement a mis en place en 2013 un fonds *revolving* de 3 millions USD destiné à préfinancer le coût de raccordement des « populations moins aisées », et un kit « branchement social » pour les ménages plus défavorisés. La contribution immédiate du demandeur est ainsi ramenée à 20 000 XOF pour un coût moyen du branchement-abonnement de 85 000 XOF. Le bénéficiaire rembourse le solde 65 000 XOF préfinancé par le fonds, en treize bimestres maximum à raison de 5 000 XOF par bimestre. Sur tous les sites où l'opération a déjà démarré, 3 124 nouveaux branchements ont été réalisés au cours du mois d'avril 2014. Quant au kit « branchement social », l'acquisition se fait en déboursant seulement un apport initial de 1 000 XOF. Le remboursement du solde de 149 000 XOF sera étalé sur dix ans, soit environ 3 836 XOF par facture (chaque deux mois) ou encore 47,94 XOF par kWh en plus sur le tarif (compteur à prépaiement). Le Programme national d'électrification rurale (Proner 2020), adopté en juillet 2013, ambitionne de raccorder l'ensemble des 8 513 localités de plus de 500 habitants d'ici 2015, puis la totalité des localités ivoiriennes d'ici 2020, pour un coût estimé de 220 milliards XOF. En 2013, 500 nouvelles localités ont été raccordées à l'électricité, portant le taux de couverture à 37 %. Sur les 1 000 raccordements prévus en 2014, seulement 200 l'ont effectivement été en septembre, à cause des problèmes financiers que rencontre le programme.

L'accès des populations aux technologies de l'information et de la communication bénéficie aussi d'un cadre stratégique, dont l'un des cinq axes porte sur « *l'incitation au développement de contenu locaux au profit des populations* ». L'expansion rapide du marché de la téléphonie bancaire offre déjà de bonnes perspectives pour promouvoir l'inclusion financière des populations. Les circuits de distribution dédiés aux services financiers mobiles se répartissent sur l'ensemble du territoire, et une part de plus de 30 % de la population active avait déjà souscrit aux différents services financiers mobiles en 2013.

Cependant, beaucoup reste à faire pour dynamiser l'activité économique et l'emploi sur toute l'étendue du territoire national. Les programmes d'investissement et de développement local dépendent des transferts de l'État et d'éventuels fonds provenant de la coopération décentralisée ou de la diaspora. Or, les enjeux dépassent largement les possibilités budgétaires de l'État. Le processus de planification locale est plutôt bon, avec des plans stratégiques locaux et des programmes triennaux, ainsi que deux structures techniques d'accompagnement : l'Agence nationale d'appui au développement rural (Anader) et le Bureau national d'étude techniques et de développement (BNETD). Cependant, en matière de financement sur le marché obligataire ou de levée de fonds d'investissement, les collectivités locales ivoiriennes et leurs groupements, Assemblée des régions et districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (Uvicoci), demeurent absents. Cette capacité financière limitée est de nature à pénaliser la réalisation de projets économiques de grande taille ou nécessitant des PPP.